

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU
SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »**



RAPPORT D'ACTIVITE 2013

Historique

Le 16 janvier 2004 est signé l'arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre du SAGE « Aisne Vesle Suipe ». Le territoire du SAGE s'étend sur près de 3000 km². Il regroupe 277 communes appartenant à 3 départements (Aisne, Ardennes et Marne) et 2 régions (Champagne-Ardenne et Picardie). Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (SIABAVE) est la structure porteuse du SAGE.

L'arrêté inter-préfectoral instituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE « Aisne Vesle Suipe » a été pris le 9 juin 2005.

Les travaux de la CLE en 2013

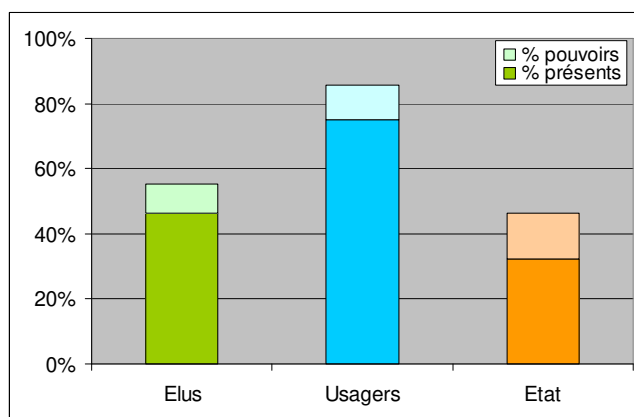
• Les points importants

Suite à la consultation des assemblées, qui s'est tenue fin 2012, le projet de SAGE a été soumis à l'enquête publique en mars. Il a été modifié suite aux conclusions de la commission d'enquête et adopté par la CLE en juin. **Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2013.**

• Les réunions plénières

Au cours de l'année 2013 la CLE s'est réunie à deux reprises en séance plénière.

Le taux de participation moyen pour l'année 2013 est de 61% (dont 11% de pouvoir). Ce taux est similaire à celui de l'année passée.



Participation en 2013

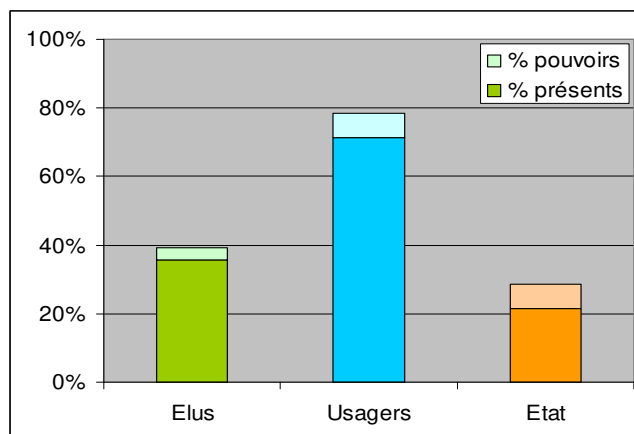
◦ 18^{ème} réunion - Janvier

- Ordre du jour :

- Validation du rapport d'activités 2012 de la CLE
- **Synthèse des avis et modifications du SAGE avant enquête publique**

- Participation :

Le taux de participation moyen pour cette réunion est de 46% dont 5% de pouvoir.



Participation à la 18^{ème} réunion de CLE

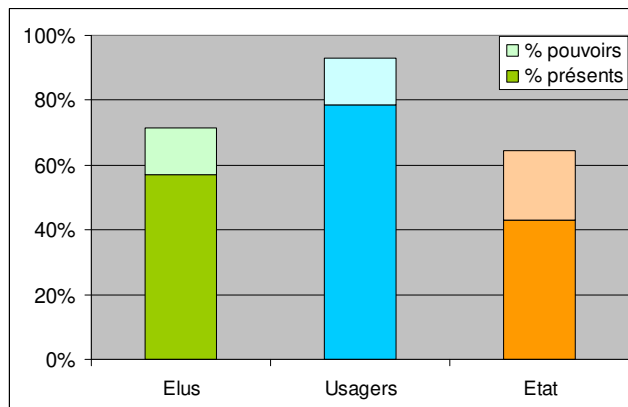
◦ **19^{ème} réunion - Juin**

- Ordre du jour :

- Résultat de l'enquête sur l'organisation des réunions de CLE
- Modification du projet de SAGE suite à l'enquête publique
- **Adoption du projet SAGE par la CLE**

- Participation :

Le taux de participation moyen pour cette réunion est de 75% dont 16% de pouvoir.



Participation à la 19^{ème} réunion de CLE

• **Bureau**

Le bureau de la CLE s'est réuni à huit reprises. Ses principaux travaux ont été de préparer les réunions de CLE : synthèse des avis émis lors de la consultation des assemblées, réponse aux avis de la commission d'enquête, modifications apportées au projet de SAGE, préparation des éléments à transmettre au Préfet avec le projet de SAGE.

Les membres du bureau ont également participé aux réunions du public sur le SAGE soumis à l'enquête publique.

Perspectives

2014 sera une année de transition importante pour la CLE. Tout d'abord suite à l'approbation du SAGE, ce dernier entrera dans sa phase de mise en œuvre. La CLE aura donc de nouvelles missions.

D'autre part, suite aux élections municipales la CLE sera en partie modifiée. La nouvelle CLE devra donc mettre en œuvre le SAGE.

En premier lieu elle devra créer la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE comme demandé par la loi Grenelle. Pour rappel, les élus de la CLE ont travaillé en 2012 sur cette structure porteuse. La Présidente de la CLE a soumis des projets de statuts à la Préfecture de la Marne fin 2012. Le dossier n'a pas abouti depuis.